



Conférence de presse

Colloque du 8 décembre 2011 au Parlement bruxellois

**Déficit de qualification, excédent
de pauvreté**

Didier Gosuin

Chef de groupe FDF au Parlement bruxellois

Caroline Persoons

Députée bruxelloise et à la Fédération Wallonie-Bruxelles

Mardi 6 décembre 2011

Introduction

Dans *Le défi social bruxellois* (Didier Gosuin, édition Luc Pire, 2008), pour la première fois de manière claire, on mettait en évidence le lien organique qui unit non-qualification et chômage. Dénonçant ainsi l'échec des politiques menées depuis 20 ans en Région bruxelloise. Des politiques centrées sur la création d'emplois alors que créer de l'emploi (qualifié) ne permet pas de sortir les Bruxellois (massivement non-qualifiés) des files du chômage.

Aujourd'hui, il faut dépasser ce paradoxe pour éclairer la réalité sociale bruxelloise d'une réflexion nouvelle : c'est parce que le stock de non-qualifiés s'amplifie structurellement chaque année que la lutte contre la pauvreté ne produit pas ses effets. En d'autres mots, depuis 20 ans, les responsables politiques bruxellois s'attaquent aux conséquences de la pauvreté et oublient d'en traiter les causes.

Pour soutenir cette analyse, le groupe des FDF au Parlement bruxellois organise un colloque intitulé « *Déficit de qualification, excédent de pauvreté* » dans lequel plusieurs experts et professionnels issus directement du terrain ont été invités à prendre la parole :

- Benjamin Wayens, géographe et docteur en sciences (ULB) ;
- Annette Perdaens, directrice de l'Observatoire de la santé et du social bruxellois ;
- Stéphane Thys, coordinateur de l'Observatoire bruxellois de l'emploi ;
- Jean-Christophe Vanderhaegen, directeur de la Confédération Construction Bruxelles ;
- Emilie Lessire, Responsable emploi et formation de la Confédération ;
- Pierre Pirard, Enseignant et auteur de « Vous n'êtes pas des élèves de merde ».

En prélude à ce colloque, il nous a semblé utile de mettre en avant les grands secteurs statistiques qui nous permettent, aujourd'hui, de remettre en cause les politiques de lutte contre la pauvreté. Une bonne analyse du problème permet de trouver les bons remèdes. Aujourd'hui, fort de la pertinence de notre constat, nous voulons proposer un véritable changement de paradigme pour mettre en œuvre des politiques efficaces de lutte contre la pauvreté.

Dans ce document de synthèse, nous analysons successivement :

1. Les objectifs européens fixés par la stratégie de Lisbonne ;
2. L'état de la pauvreté en Région bruxelloise ;
3. L'évolution du taux d'emploi et de chômage en Région bruxelloise ;
4. La structure du chômage à Bruxelles ;
5. L'inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi ;
6. Le problème de la qualification ;
7. Conclusions.

1. La stratégie de Lisbonne : l'Europe fixe des objectifs précis

L'Union européenne, par la stratégie de Lisbonne, s'est fixée un objectif stratégique pour la décennie à venir : devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale. Cette stratégie doit permettre à l'Union de rétablir les conditions propices au plein emploi et de renforcer la cohésion régionale en son sein. Les trois étapes de la stratégie de Lisbonne sont :

- ✓ **Mars 2000** : Le Conseil européen de Lisbonne fixe des normes quantitatives à atteindre à l'horizon 2010
 - un taux d'investissement (public et privé) total dans la recherche et le développement égal à 3% du PIB européen ;
 - un taux d'emploi de 70% ;
 - réduire de moitié le nombre de personnes non-qualifiées de 18 à 24 ans n'ayant accompli que le premier cycle de l'enseignement secondaire et qui ne poursuivent pas leurs études.

Le Conseil européen de Stockholm (**mars 2001**) a ajouté deux objectifs intermédiaires et un objectif supplémentaire :

- le taux d'emploi global et le taux d'emploi des femmes doivent atteindre respectivement 67 % et 57 % en 2005 ;
 - le taux d'emploi des travailleurs âgés doit atteindre 50 % d'ici 2010.
- ✓ **Mars 2005** : le Conseil européen de Bruxelles « *Relancer la stratégie de Lisbonne* » maintien, dans le domaine de la R&D, l'objectif général d'un niveau d'investissement de 3% mais décide d'une répartition adéquate entre investissements privés et investissements publics.¹
 - ✓ **Mars 2010** : Le Conseil européen de Bruxelles – Europe 2020. « *Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive* » fixe des objectifs chiffrés à atteindre à l'horizon 2020² :
 - 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans devrait avoir un emploi ;
 - 3 % du PIB de l'UE devrait être investi dans la R&D ;
 - le taux d'abandon scolaire devrait être ramené à moins de 10 % et au moins 40 % des jeunes générations devraient obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur.

Dès 2000, l'Europe a mis particulièrement l'accent sur cette dynamique nécessaire qu'est la formation des jeunes pour faire face au défi de la mondialisation.

¹ Conseil de l'Union européenne, 23 mars 2005, Conclusions de la Présidence

² Communication de la Commission, Europe 2020. Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive, mars 2010

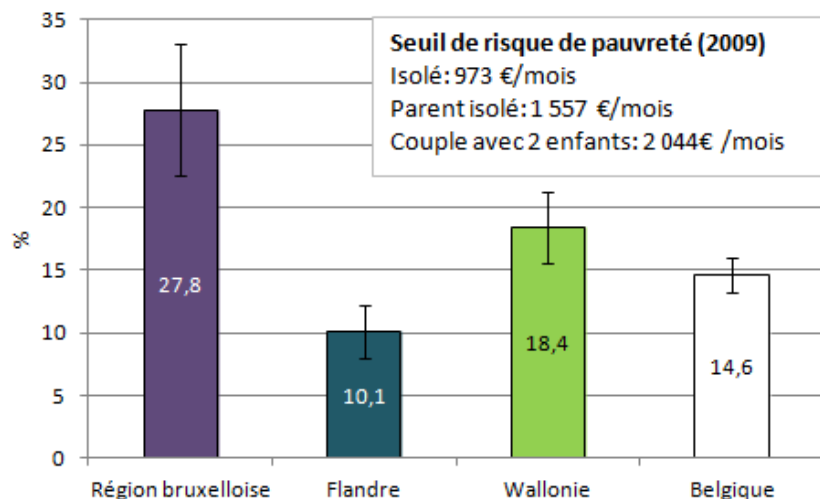
« L'Union européenne se trouve face à un formidable bouleversement induit par la mondialisation et par les défis inhérents à une nouvelle économie fondée sur la connaissance. Ces changements touchent tous les aspects de la vie de chacun et appellent une transformation radicale de l'économie européenne. L'Union doit aborder ces changements d'une manière conforme à ses valeurs et à sa conception de la société et dans la perspective du prochain élargissement.

Compte tenu de la rapidité et de l'accélération du changement, l'Union doit agir dès maintenant pour tirer pleinement parti des nouvelles possibilités qui se créent. Il faut donc qu'elle se fixe un objectif stratégique clair et qu'elle adopte un programme ambitieux en vue de mettre en place les infrastructures nécessaires à la diffusion des connaissances, de renforcer l'innovation et la réforme économique, et de moderniser les systèmes de sécurité sociale et d'éducation. »³

L'éducation, la formation des jeunes est donc l'un des axes majeurs afin que l'Union européenne puisse faire face au défi de la mondialisation avec ambition et confiance. Cette vision a en outre été renforcée tout au long de la décennie avec une révision à la hausse de certains objectifs.

2. Pauvreté en Région bruxelloise : les chiffres vérités

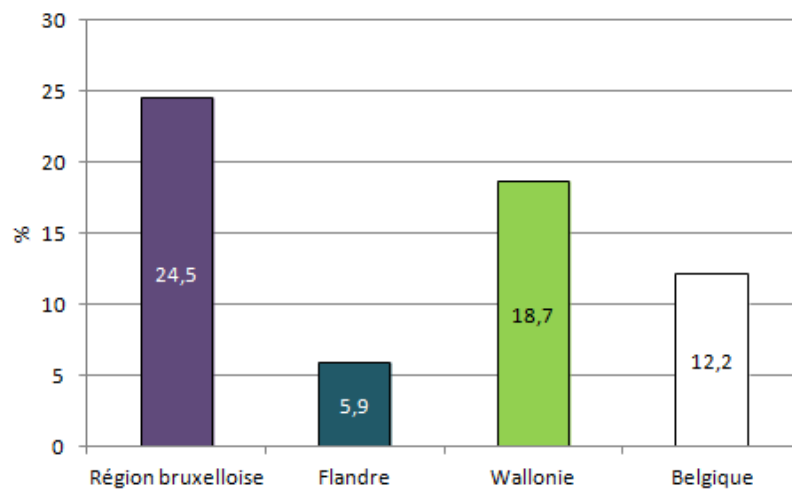
Le Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté démontre à suffisance la situation particulièrement difficile de la Région bruxelloise. Parmi ces données, le graphique ci-dessous reprend la population sous le seuil de risque de pauvreté par région (proportion et intervalles de confiance) sur base des revenus 2007.⁴



³ Conseil européen de Lisbonne, 23 et 24 mars 2000, Conclusions de la Présidence

⁴ Observatoire de la Santé et du Social, Baromètre social, Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté, 2010

Par ailleurs, la **proportion d'enfants de moins de 18 ans vivant, en 2010, dans un ménage sans emploi rémunéré** dépasse les 24% en Région bruxelloise.



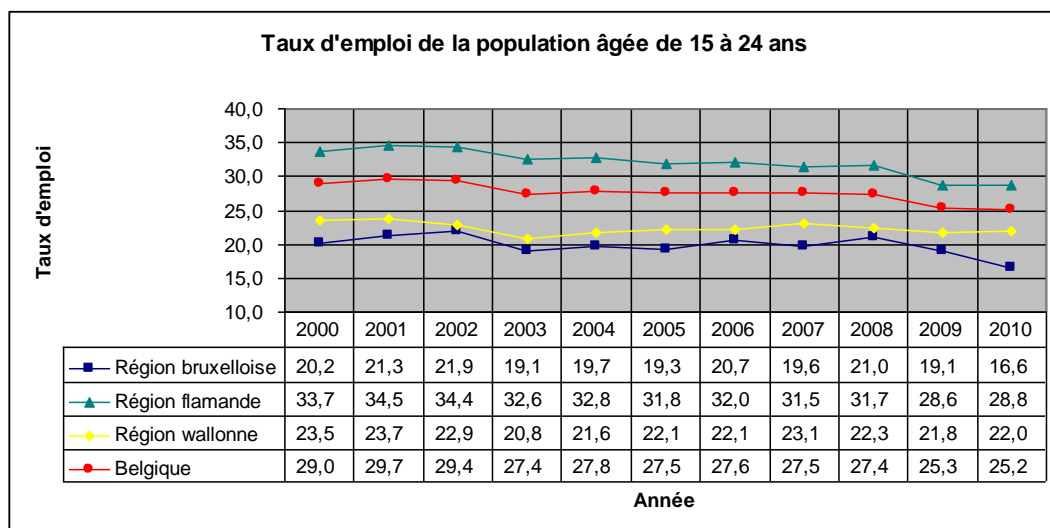
Source : Observatoire de la Santé et du Social

3. Taux d'emploi et taux de chômage en Région bruxelloise : un problème endémique

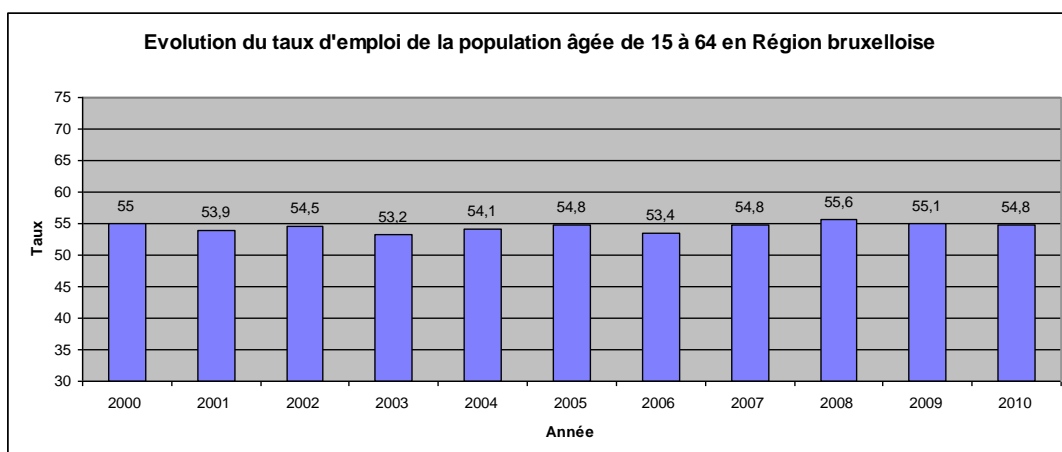
Définitions :

- Taux d'emploi : Taux indiquant la proportion de travailleurs dans la population en âge de travailler (définition BIT) - population active occupée/population en âge de travailler ;
- Taux de chômage : Taux indiquant la proportion de chômeurs dans la population active (définition BIT) - chômeurs BIT/ population active totale ;
- Taux d'activité : Taux indiquant la participation de la population au marché du travail qu'elle soit occupée ou au chômage -population active totale/population en âge de travailler.

3.1. Taux d'emploi



Source : Actiris



Source : Eurostat⁵

La Région bruxelloise se situe bien en-dea des objectifs fixés par l'UE pour ce qui concerne le taux d'emploi de la population (54,8% au lieu de 70% fixé pour 2010).

Si l'on se concentre sur les jeunes de 15 à 24 ans, il ressort que le taux d'emploi des Bruxellois est le plus faible du pays, juste derrière la Wallonie et loin derrière la Flandre. Entre 2000 et 2010, celui-ci a de surcroît diminué près de 4% (forte baisse enregistrée en 2010, -2,5%). Le taux d'emploi de l'ensemble de la population bruxelloise ne connaît quant à lui aucune amélioration sur la période 2000-2010 (-0,2%).

3.2. Taux de chômage

Deux sources principales sont utilisées dans le cadre du chômage : les sources administratives, à savoir les demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) inscrits auprès des services régionaux de l'emploi (ACTIRIS, VDAB, FOREM et ADG) et l'enquête sur les Forces de travail (EFT) – chômeurs BIT.

La première méthode est basée sur les données administratives (source exhaustive).

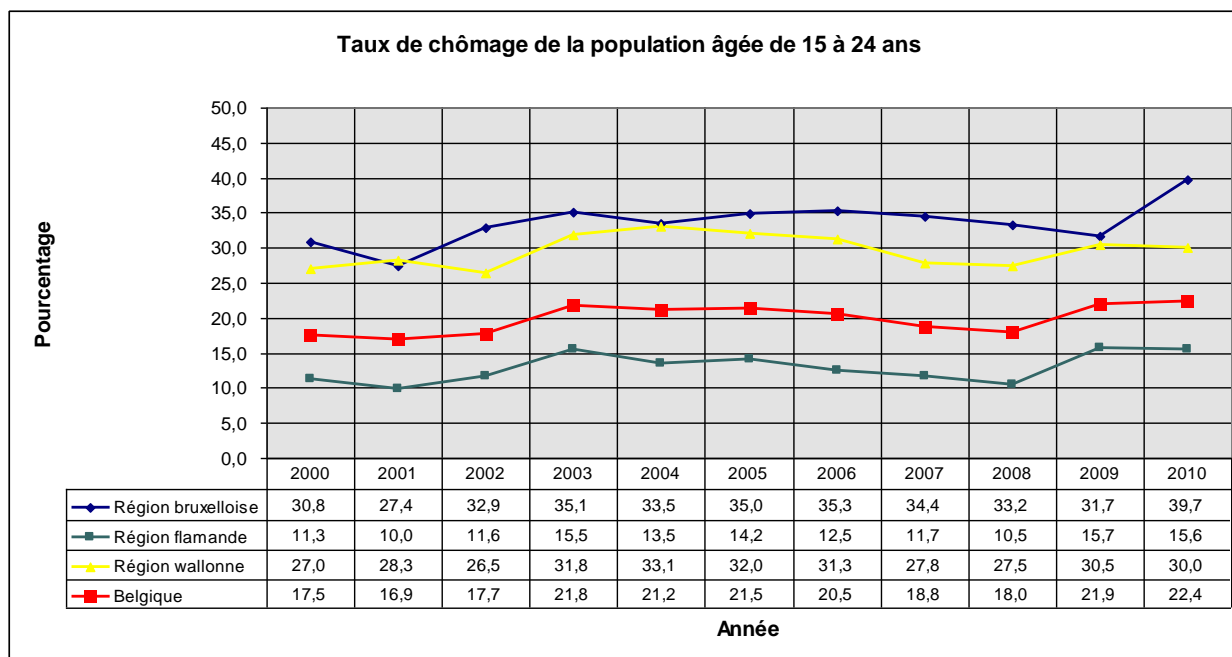
La seconde méthode (Enquête sur les Forces de Travail - EFT) est utilisée plus fréquemment au niveau des comparaisons internationales (Eurostat, OCDE...). Elle répond strictement à des normes internationales (BIT- Bureau International du Travail).

Les chômeurs au sens du BIT ("actifs inoccupés") comprennent toutes les personnes ayant atteint l'âge de 15 ans, qui au cours de la période de référence étaient à la fois:

- « sans travail » ;
- « disponibles pour travailler » ;
- « à la recherche d'un emploi ».

⁵ <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>

On constate que de manière générale le chômage BIT est moins élevé que le chômage administratif.⁶



Source : Enquête sur les forces de travail

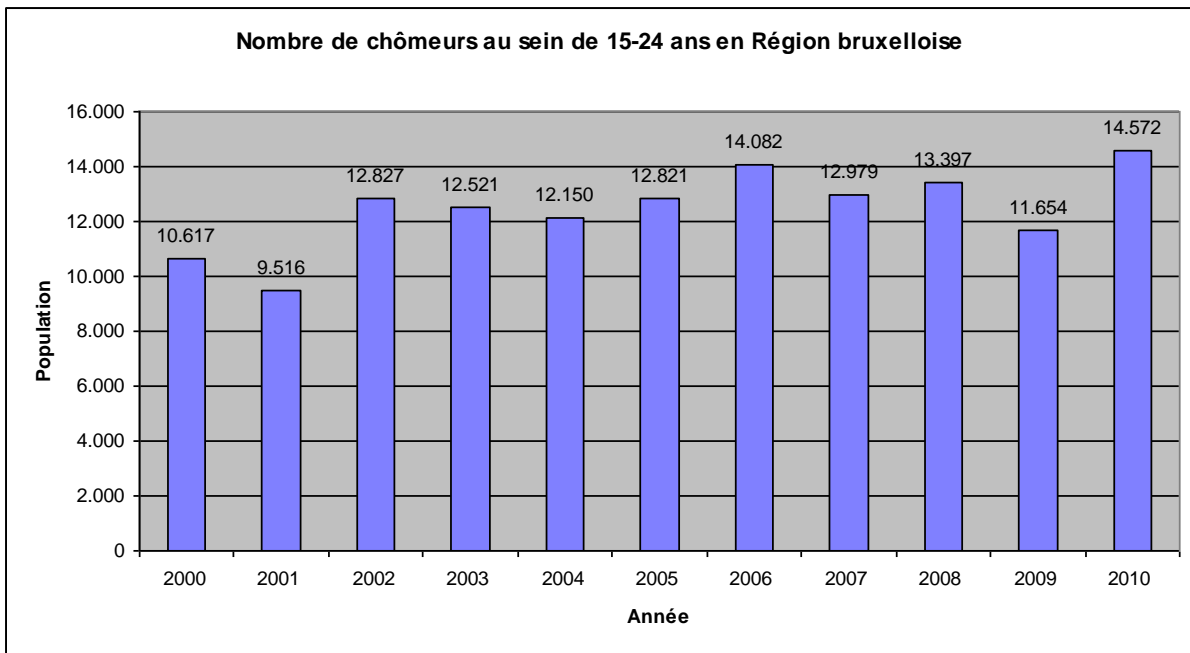
Sur la période 2000-2010, et malgré une légère amélioration entre 2006 et 2009, la Région bruxelloise ne parvient pas à passer sous le seuil des 30% de chômeurs chez les jeunes de moins de 25 ans. Son taux de chômage reste, par ailleurs, supérieur aux deux autres Régions du pays. Les effets de la crise se font pleinement ressentir en 2010 avec un taux de chômage chez les jeunes de près de 40%.

Le graphique met en évidence l'incapacité structurelle de la Région bruxelloise à faire baisser significativement son taux de chômage chez les jeunes.

Cela apparaît d'autant plus si l'on se réfère aux chiffres absolus du chômage sur la période 2000-2010 puisqu'on observe une augmentation constante du nombre de jeunes demandeurs d'emploi à Bruxellois. Il convient néanmoins de considérer l'augmentation de la population bruxelloise durant cette même période mais l'analyse démographique n'explique pas à elle seule l'augmentation structurelle du nombre de chômeurs⁷.

⁶ <http://economie.fgov.be>

⁷ Entre 2000 et 2010 la population des 15-24 ans a augmenté de 13% (en passant de 118.032 à 133.662 individus) alors que dans un même temps, le nombre de chômeurs a augmenté de 37% pour la même population



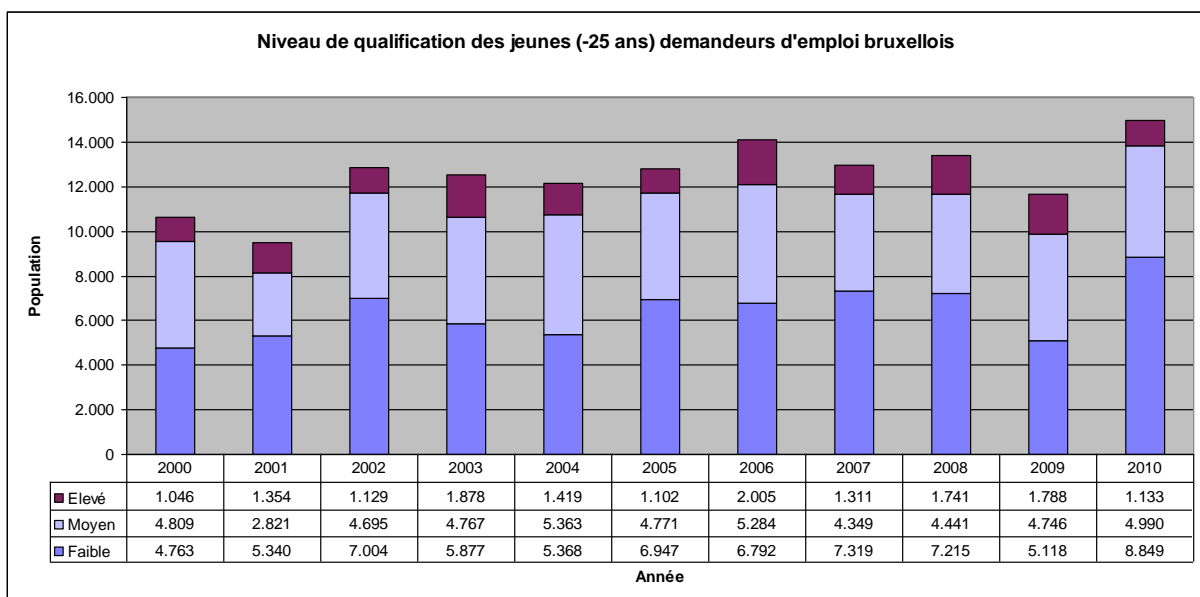
Source : Enquête sur les Forces de Travail

4. Structure du chômage à Bruxelles

4.1. Niveau de qualification des demandeurs d'emploi bruxellois

Les demandeurs d'emploi sont classés en trois niveaux de formation :

- faible : personnes ayant, au maximum, un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur ;
- moyen : personnes ayant, au maximum, un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ;
- élevé : personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur.

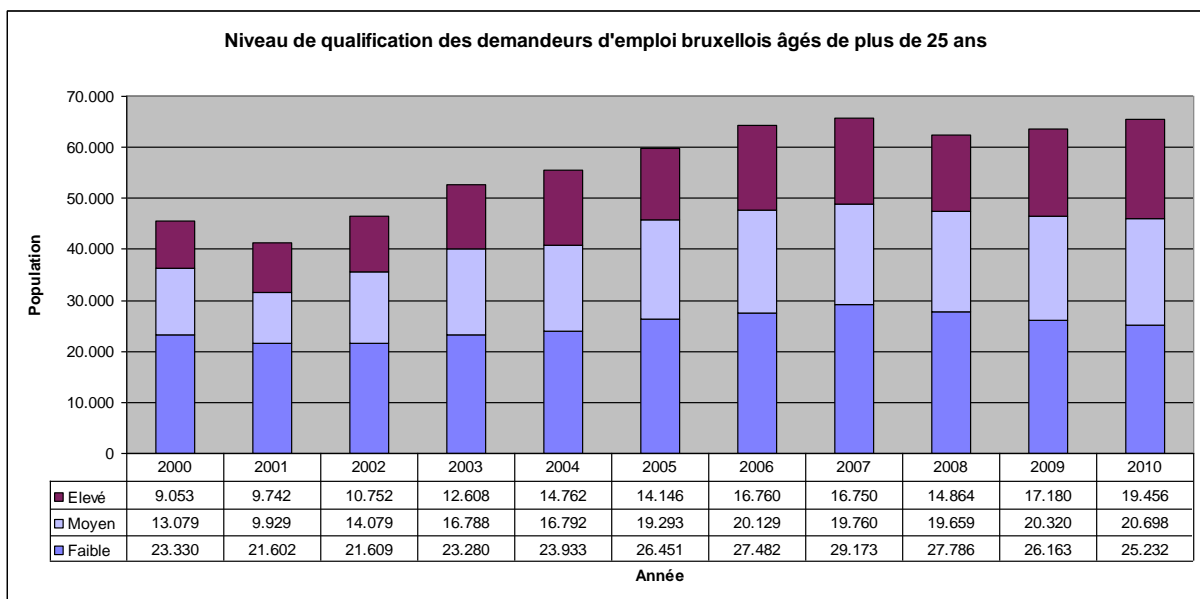


Source : Enquête sur les Forces de Travail

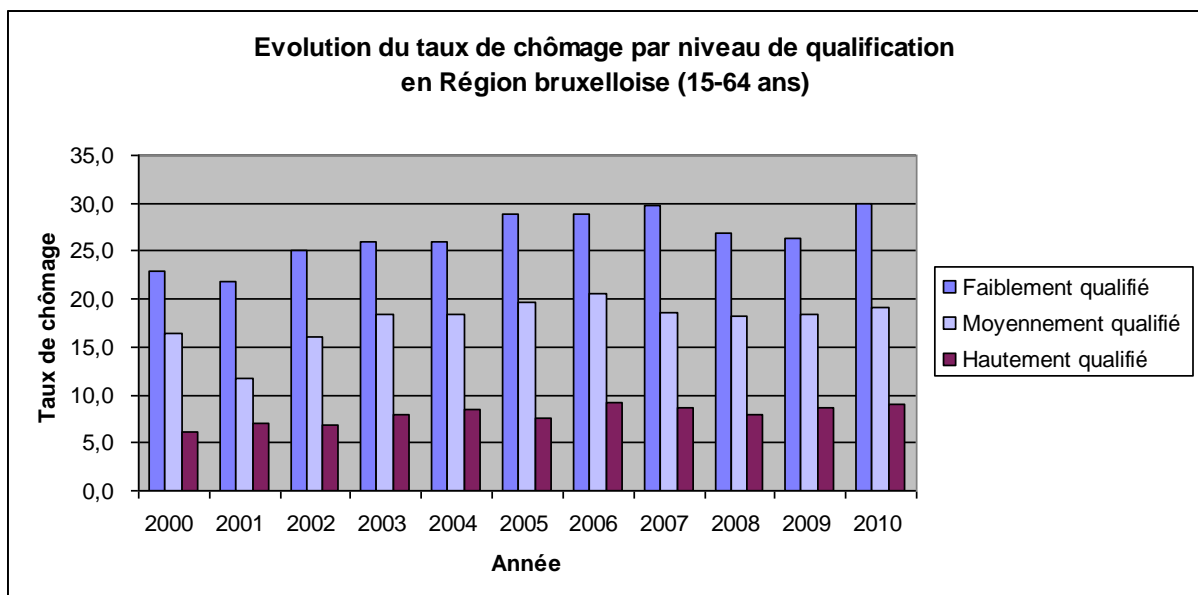
La part des demandeurs d'emploi faiblement qualifié représente plus de la moitié des demandeurs d'emploi durant la majeure partie de la période considérée.

Le rapport entre les demandeurs d'emploi disposant d'une formation faible, moyenne ou élevée reste quant à lui relativement stable.

Le graphique ci-dessous confirme l'importance des demandeurs d'emploi faiblement qualifié pour la tranche d'âge supérieure (25 ans et plus). La part des demandeurs d'emploi ayant un diplôme de l'enseignement supérieur augmente également pour les plus de 25 ans (les jeunes universitaires terminent leurs études en moyenne à l'âge de 24 ans).



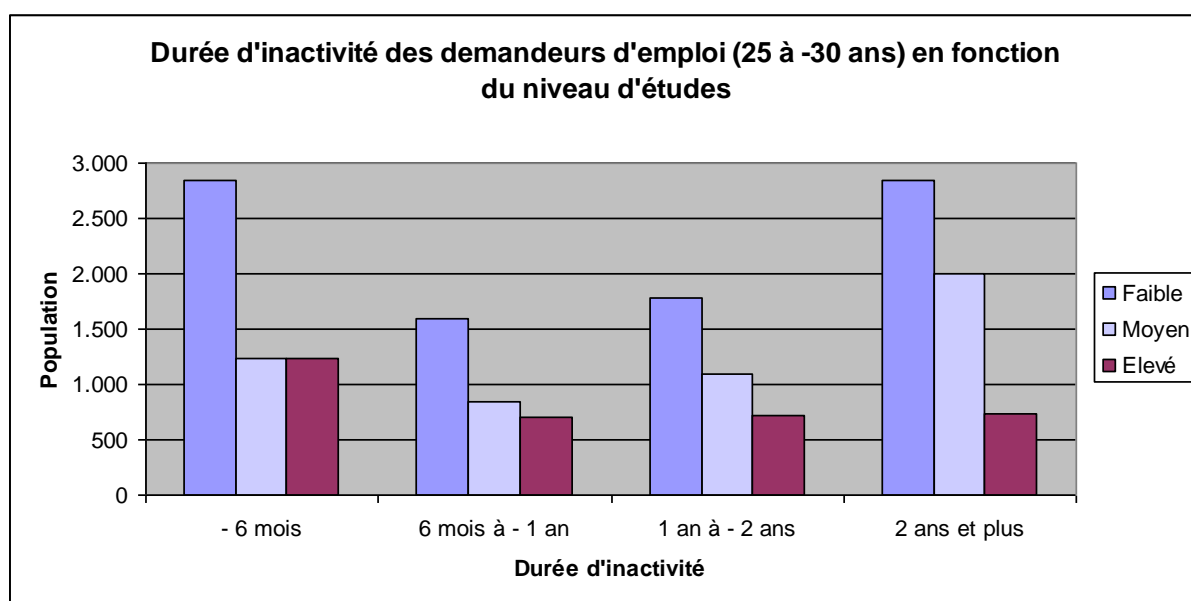
Source : Enquête sur les Forces de Travail



Source : Enquête sur les forces de travail – ACTIRIS

Le taux de chômage des personnes faiblement qualifiées est en moyenne trois fois plus élevé que celui des chômeurs les plus qualifiés. La situation des personnes faiblement qualifiées s'aggrave de surcroît avec les années. Malgré une sensible diminution en 2008 et 2009, le taux a considérablement augmenté sur la période 2000-2010 (+7%). La Région bruxelloise se caractérise par une polarisation importante de sa main d'œuvre, c'est-à-dire qu'on y dénombre à la fois une grande proportion de personnes diplômées de l'enseignement supérieur et de personnes sous-qualifiées, disposant au maximum d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur.⁸

4.2. Durée de chômage et niveau d'études



Source : Actiris

Le graphique ci-dessus reprend la durée d'inactivité des demandeurs d'emploi en fonction du niveau d'études des demandeurs d'emploi de la Région bruxelloise âgés de 25 à 30 ans. Les demandeurs d'emploi faiblement qualifiés sont largement représentés et ont, de toute évidence, beaucoup de difficultés à s'insérer dans le circuit de l'emploi, tant sur le court terme (- 6 mois) que le long terme (2 ans et +). Cela démonte qu'il existe réellement un stock de demandeur non-qualifiés qui ne se résorbe jamais.

Pour les catégories de demandeurs d'emploi disposant d'un niveau de formation faible et moyen, la mise à l'emploi s'avère difficile. Au-delà des 6 premiers mois, leur nombre reste relativement stable. De manière générale, la durée de recherche d'un emploi sera donc d'autant plus courte que le demandeur d'emploi dispose d'un diplôme élevé. Les demandeurs d'emploi disposant d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur ne répondent cependant pas entièrement à cette règle. Il apparaît en effet que ces derniers ne concurrencent que de façon très limitée les travailleurs du niveau d'éducation primaire ou

⁸ Observatoire bruxellois de l'emploi, Evolution de l'emploi et du chômage en Région de Bruxelles-Capitale : 1989-2009, mars 2009

sans diplôme alors qu'ils subissent la concurrence des diplômés de l'enseignement secondaire supérieure.⁹

4.3. Inadéquation entre l'offre et la demande

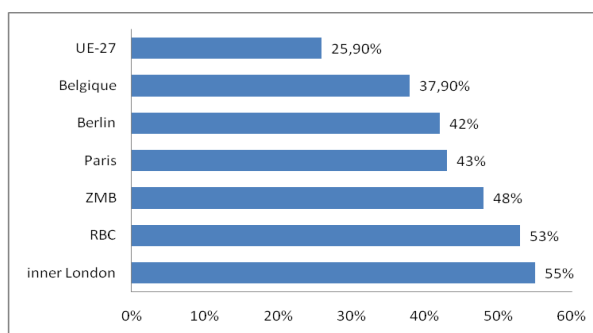
Il y a lieu de distinguer trois types de chômage :

- Le chômage naturel (ou frictionnel) est dû au fait que chaque jour il y a, pour diverses raisons, de nouveaux demandeurs d'emploi, et qu'il y a toujours un temps de battement entre le début de la recherche de l'emploi et l'entrée dans un nouvel emploi. Un taux de chômage nul ne peut donc être atteint. Le plein emploi est considéré comme atteint lorsque le taux de chômage se situe aux alentours de 3,5% - 4% ;
- Le chômage structurel découle de l'inadéquation qualitative entre l'offre et la demande de travail ;
- Le chômage conjoncturel est lié à l'évolution négative de l'économie, au ralentissement de l'activité.

Le chômage conjoncturel explique la recrudescence du chômage lors d'une conjoncture basse, comme c'est clairement le cas pour l'année 2010 par exemple. Cependant pour la Région bruxelloise, c'est sans aucun doute à la lumière du chômage structurel qu'il convient d'expliquer des chiffres aussi dramatiques pour le chômage : on constate une inadéquation entre l'offre et la demande de travail.

Ce constat ressort d'autant mieux à la lumière des emplois offerts en Région bruxelloise. Le tertiaire représente à l'heure actuelle près de 90% de l'emploi bruxellois et plus de la moitié des emplois bruxellois sont occupés par des personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur. Cette tendance s'est, en outre, renforcée au cours des 10 dernières années.

Proportion de diplômés de l'enseignement supérieur dans l'emploi en 2007.¹⁰



Source : Eurostat

⁹ Hervé DEVILLE, "Le chômage bruxellois entre inadéquation de qualification et déqualification en cascade. À propos de la nécessité de combiner les politiques sélectives et globales de l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale", », *Brussels Studies*, Numéro 14, 21 janvier 2008, p.10

¹⁰ Observatoire bruxellois de l'emploi, Evolution de l'emploi et du chômage en Région de Bruxelles-Capitale : 1989-2009, mars 2009, p.4

5. Une Région productrice de richesse mais une population extrêmement pauvre

5.1. Le paradoxe bruxellois

La Région bruxelloise demeure une région riche d'Europe et pourvoyeuse de nombreux emplois alors que son taux de chômage est particulièrement élevé. Au sein de l'UE 27, la Région bruxelloise se classe en troisième position, derrière Londres et le Luxembourg, au niveau du PIB¹¹.

*Par contre, « les taux de chômage les plus élevés ont été enregistrés dans les départements français d'outre-mer, le sud de l'Espagne et la région Canarias ainsi que dans les deux villes autonomes d'Espagne, Ceuta et Melilla, et dans les régions Berlin et Bruxelles- Capitale, ces derniers ayant tous affiché des taux de chômage supérieurs à 15 %. »*¹²

Le taux d'emploi de la Région bruxelloise en 2010 était de 54,8 %. Ce taux est à mettre en comparaison avec l'objectif global fixé par la stratégie de Lisbonne, à savoir 70% à l'horizon 2020.¹³ L'évolution sur la période 2000-2010 ne permet pas d'entrevoir d'évolution positive sur la période considérée.

Les emplois proposés au sein de la Région bruxelloise relèvent en grande partie du tertiaire et requièrent une formation longue. Or le niveau de formation d'une frange importante de la population bruxelloise est particulièrement faible.

5.2. Réponses actuelles du Gouvernement

Les mesures et les dispositifs mis en place par le Gouvernement pour faire face au chômage et à la pauvreté croissante en Région bruxelloise sont nombreux : augmentation du nombre de logements sociaux, accompagnement des chômeurs, tissus d'association venant en aide aux plus démunis... Cependant, il y a lieu de constater que ces différentes mesures ne s'attaquent pas à la cause du problème mais à ses conséquences.

¹¹ Prestations économiques réalisées dans les limites d'une région ou d'un pays, indépendamment de la question de savoir si ces prestations ont été réalisées par des salariés vivant ou non dans cette région ou ce pays.

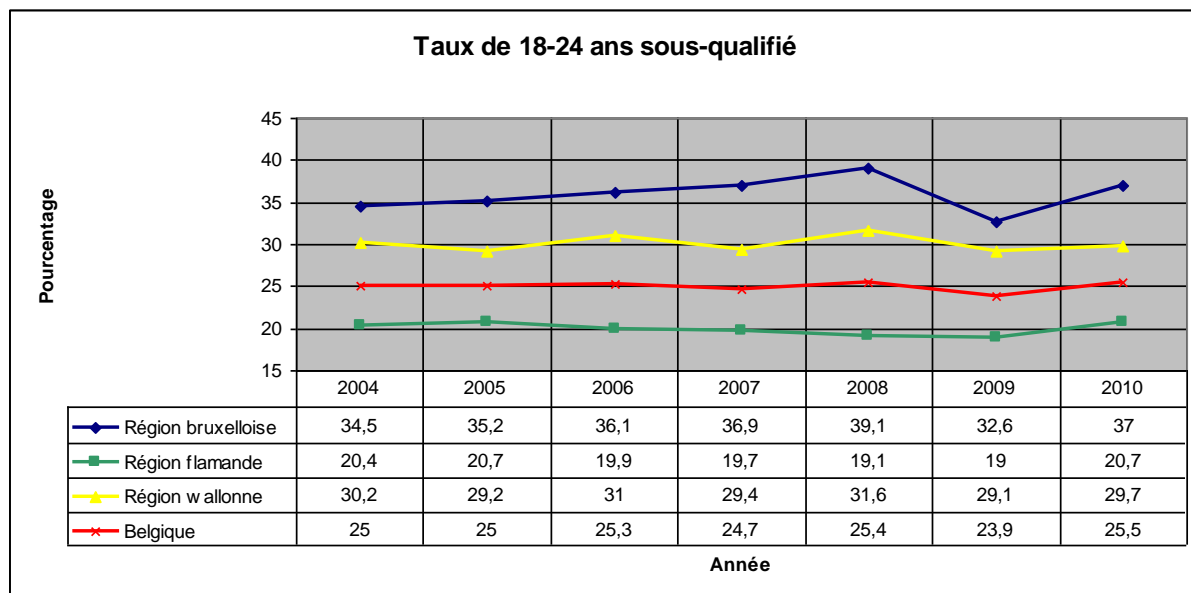
¹² Eurostat, Livres statistiques, Annuaire régional d'Eurostat 2010, p.52

¹³ Objectif fixé en 2000 : 70%

6. Qualification des jeunes Bruxellois

6.1. Sous-qualification

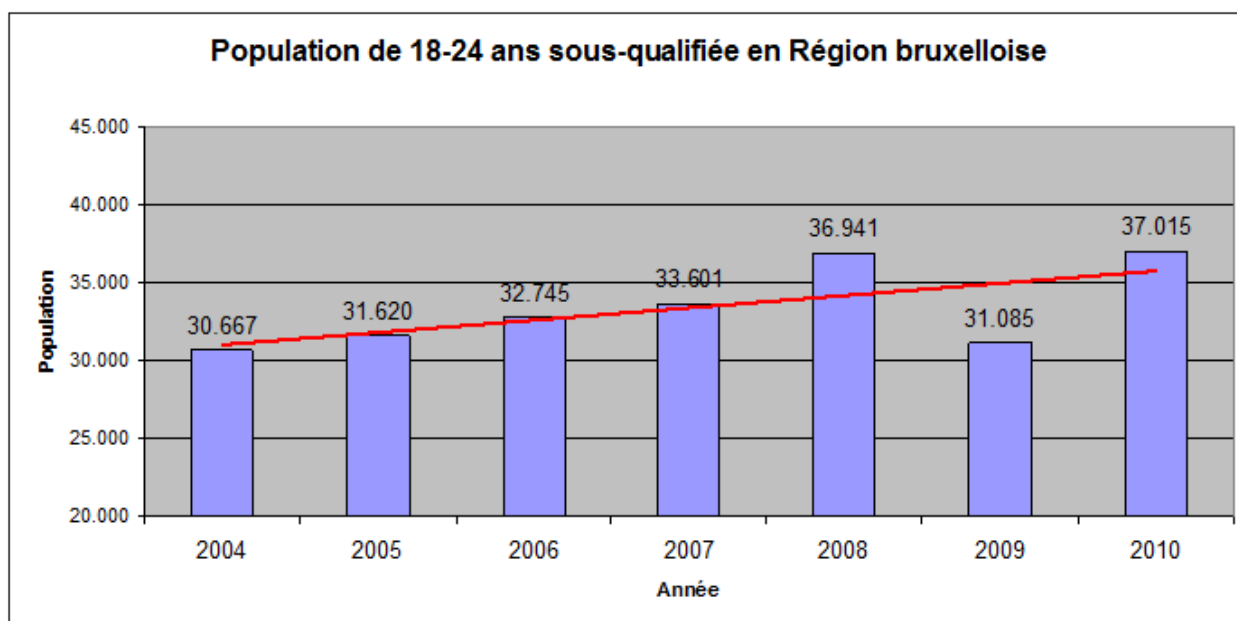
Taux de jeunes de 18 à 24 ans ayant, au maximum, un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur.



Source : Enquête sur les forces de travail – Baromètre social

La Région bruxelloise connaît, au regard des autres Régions, une sous-qualification plus importante au sein des 18-24 ans.

Chiffres absolus de sous-qualifiés à Bruxelles



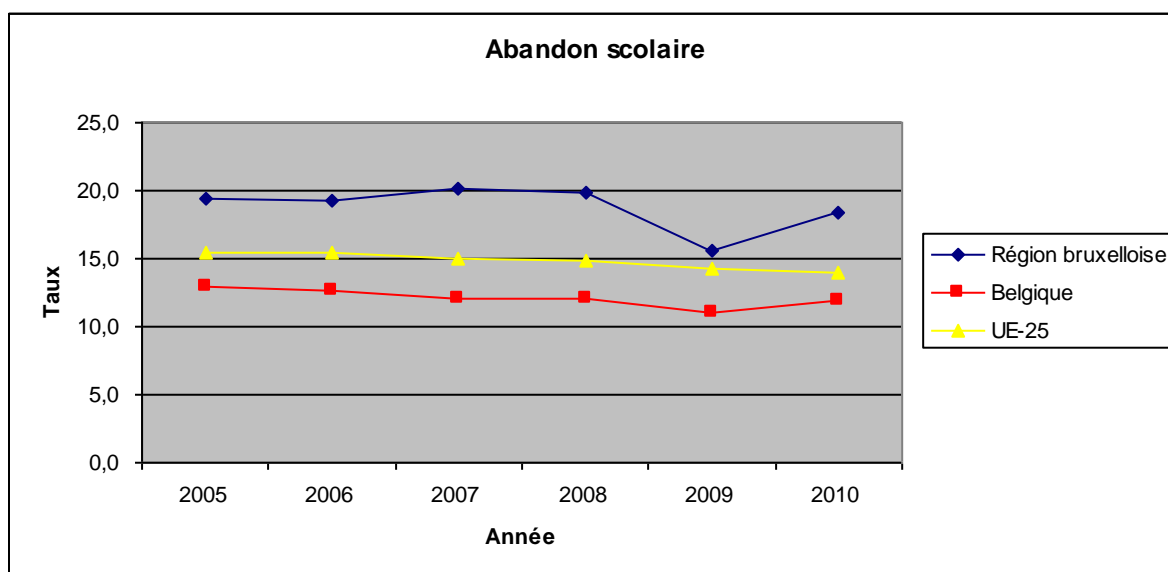
Source : Enquête sur les forces de travail

Au regard de ces données, on constate qu'il existe un flux constant (structurel) et important de jeunes sous-qualifiés en Région bruxelloise (+20% de 2004 à 2006). Ceux-ci, au vu de la structure de l'offre d'emploi, éprouvent de très grandes difficultés à s'insérer sur le marché de l'emploi. En conséquence, sans une amélioration fondamentale des performances de notre enseignement, et certainement de l'enseignement qualifiant, la Région bruxelloise ne sera pas en mesure de venir à bout du chômage structurel, c'est-à-dire résultant d'une inadéquation qualitative entre l'offre et la demande de travail.

6.2. Abandon scolaire

L'Union européenne définit la catégorie des jeunes en situation d'abandon scolaire comme les personnes de 18 à 24 ans qui ont quitté le système scolaire au niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire, voire avant, et ne poursuivant ni études, ni formation.

Les personnes quittant prématurément l'école sont donc celles qui n'ont atteint qu'un niveau d'éducation préscolaire, primaire ou le premier cycle de l'enseignement secondaire, ou ayant brièvement fréquenté le deuxième cycle de l'enseignement secondaire pendant moins de deux ans. L'Union européenne a fixé un objectif de moins de 10% de jeunes quittant prématurément l'éducation et la formation.



Source : Eurostat

Si la performance d'ensemble de la Belgique est bien supérieure à la moyenne de l'Union européenne, force est de constater que le résultat de la Région bruxelloise est particulièrement mauvais. Sur la période 2005-2010 le taux d'abandon scolaire est passé de 19,4% à 18,4 %.

Par ailleurs, selon les données fournies par la Ministre de l'enseignement, il apparaît que 13.481 élèves de 15 ans et plus « sortent » annuellement de l'enseignement. Par sortie, il convient d'entendre des élèves qui, d'une année à l'autre, ne sont plus inscrits dans l'enseignement obligatoire. Ces sorties peuvent être dues à diverses raisons comme le

décès, le déménagement à l'étranger ... ou le décrochage scolaire. Parmi ces 13.481 élèves, 3.640 sortent en Région bruxelloise et 9.841 en Région wallonne.

Conclusions

A la lecture de ces différentes données, il convient de synthétiser quelques constats et d'évoquer des pistes nouvelles de réflexion.

1. Depuis 20 ans les politiques ont tendance à multiplier les aides et les moyens alloués à la lutte contre la pauvreté (logement social, aides sociales diverses...). Les sommes dépensées de la sorte vont croissantes avec le sentiment cependant d'être sans effets. Sans remettre en aucune manière en cause la nécessité de ces différentes aides, il y lieu de constater que nos stratégies de lutte contre la pauvreté s'axent davantage sur les conséquences que sur les causes. Un déficit de qualification est une des causes première et structurelle du chômage et donc de la précarité. Les jeunes au sortir de l'enseignement obligatoire en sont les premières victimes. Il est donc urgent d'engager une réflexion structurelle pour lutter contre le phénomène grandissant à Bruxelles de l'absence de qualification au sortir de l'enseignement obligatoire. Sans une réforme profonde de nos systèmes éducatifs (et en priorité qualifiant) et une diminution drastique du nombre de jeunes non-qualifiés on ne peut envisager une **relance certaine de notre économie, de notre emploi et de nos politiques sociales**.
2. L'importance de la non-qualification de populations entières souligne l'échec d'un certain enseignement. Pour beaucoup l'enseignement n'est donc plus l'ascenseur social indispensable. Ce terrible constat est le fait de jeunes eux-mêmes ce qui ne peut engendrer que frustration et démotivation. Il convient donc d'affirmer constitutionnellement **le droit** de toutes personnes à **acquérir une qualification suffisante** pour garantir un droit réel à l'autonomie, à l'émancipation.
3. La priorité des priorités est **d'investir massivement dans notre ressource première à savoir le capital humain. Investir dans l'éducation et la qualification** est l'outil indispensable de relance de notre économie. Pour atteindre cet objectif, il faut cependant sortir du contexte d'étanchéité budgétaire que notre système à institutionnalisé par une absence d'actions coordonnées entre l'ensemble des niveaux de pouvoirs. Dès lors, face à ce défi, par absence de vue globale, les politiques actuelles de mise à l'emploi sont impuissantes à lutter contre une des causes premières du chômage donc de la pauvreté, à savoir la non-qualification massive de trop nombreux jeunes et par corollaire la déficience d'un système éducatif incapable d'être l'ascenseur social attendu. Aucun plan de relance socio-économique ne sera pertinent s'il ne porte pas sur une valorisation massive de notre capital humain et sur **une restructuration de notre enseignement notamment qualifiant**. Cela ne signifie pas que d'autres mesures notamment fiscales (coût du travail) sont inopérantes mais celles-ci ne permettront en rien de corriger l'hiatus grandissant entre la demande et l'offre de travail. On ne peut comprendre que les stratégies politiques actuelles en matière d'emploi sont à ce point hermétiques à l'idée d'axer les plans de relance et de croissance sur un investissement significatif en matière de qualification et de formation.